

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1410

4 juin 2015

SOMMAIRE

Acaju Investments S.A.	67662	Docler Property S.à r.l.	67680
Add Valoris S.à r.l.	67662	Dong Li Management Sàrl	67676
Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l.	67661	EPR S.A.	67661
Affinia Luxembourg Finance S.à r.l.	67661	Eurocar Diffusion Sàrl	67669
Afp Germany Holdings Sàrl	67663	Excellence Logging Topco S.C.A.	67640
Alpha Quantitative Investment Developments S.A.	67663	Financière le Rachinel S.à r.l.	67670
Anima Management Company S.A.	67661	Formedia S.à r.l.	67670
Ant S.A.	67663	Global Project Investment	67672
Atlas Copco Finance S.à r.l.	67662	International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg	67658
AXA Private Debt II S.A., SICAR	67664	Kaji Europe S.A.	67673
Ball Delaware Holdings S.C.S.	67666	Kalckin S.A.	67674
Becker International S.A.	67667	Kalckin S.A.	67675
Beheer- en Beleggingsmaatschappij Radi B.V.	67663	Kaufhaus Portfolio Beteiligung A S.à r.l.	67673
Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung A S.à r.l.	67666	Kaufhaus Portfolio Beteiligung B S.à r.l.	67673
Best Holding S.A.	67667	KHS Königstraße 27 Beteiligung S.à r.l.	67676
Best Holding S.A.	67668	Lancaster Properties	67634
Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) V S.A.	67666	Lebillon Investments S.A.	67634
BGM Spring S.A.	67668	LUX PL S.à r.l.	67634
BlackRock Group Limited - Luxembourg Branch	67679	Maecolux S.A.	67634
Brixton 2 Sàrl	67666	Marba Investments S.à r.l.	67634
Brixton 3 Sàrl	67667	Newconcepts.lu	67634
Byflan	67667	Newconcepts.lu	67635
Camca Lux Finance Management Company	67669	Orion IT Consulting S.à r.l.	67635
C.R.B. Bâtiment et Industrie S.A.	67668	Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l.	67635
DB Investments	67680	Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l.	67635
Docler Holding S.à r.l.	67680	Sagasta Corporate Finance S.à r.l.	67635
Docler Investments S.à r.l.	67680	Subsea 7 S.A.	67636
		Sun Days Travel S.A.	67635
		Wellington Management Portfolios (Luxembourg) IV SICAV - FIS	67653

Lancaster Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 117.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015054370/9.
(150061897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Lebillon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 90.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015054381/9.
(150062440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

LUX PL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9516 Wiltz, 2, rue Hannelast.
R.C.S. Luxembourg B 181.667.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015054394/9.
(150062273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Maecolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3259 Bettembourg, 54, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 108.632.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015054405/9.
(150062395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Marba Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015054409/9.
(150062050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Newconcepts.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, Zone Industrielle in den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 168.642.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015054431/9.
(150062267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Newconcepts.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, Zone Industrielle in den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 168.642.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054432/9.

(150062314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Orion IT Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 100.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054440/9.

(150062253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.426.

Les comptes annuels au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054447/9.

(150062012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.426.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054448/9.

(150062013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Sagasta Corporate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054497/9.

(150062313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Sun Days Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 17, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 147.493.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054539/9.

(150061918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Subsea 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of the month of April.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held:

an extraordinary general meeting of the shareholders of "SUBSEA 7 S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 43.172, incorporated by deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) of 10th March 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") of 28th April 1993, Number 190. The articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") were amended several times and for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx of 27th November 2014 published in the Mémorial of 9 December 2014, number 3777.

The general meeting was opened at 16.30 p.m. and was presided by Mrs Nathalie LOUYS, general consul, residing in London (the "Chairman").

There was appointed as secretary Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, and as scrutineers Chantal Mathu, employee, residing in Luxembourg and Mr Thierry JACOB, employee, residing in Luxembourg.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The present general meeting was convened by notices containing the agenda sent to shareholders by letter dated 17 March 2015 and published in the Mémorial of 20 March 2015, number 768 and of 30 March 2015, number 866, and in the "Luxemburger Wort" on 20 March 2015 and 30 March 2015.

Copies of such notice and publications were deposited with the bureau of the general meeting.

2. In order to attend the present extraordinary general meeting, the Common Shares represented complied with the legal and statutory requirements.

3. The agenda of the general meeting was as follows:

(1) Renewal of authorisation to the Board of Directors to issue new shares and limit or suppress preferential subscription rights.

Renewal and extension of the authorised share capital (including the issued share capital) of the Company to nine hundred million United States Dollars (U.S. \$900,000,000) represented by four hundred and fifty million (450,000,000) Common Shares, par value two United States Dollars (U.S. \$2.00) per share, authorisation to the Board of Directors (i) to issue Common Shares (or any securities or rights giving rights to Common Shares) within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or in lieu of dividends or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board of Directors or its delegate(s), and (ii) with the right to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of existing shareholders within the limit of the authorised unissued share capital for a maximum of 33,216,706 Common Shares (representing 10% of the issued capital as at 28 February 2015), during a period of three (3) years starting on the day of the Extraordinary General Meeting of Shareholders approving the present authorisation and ending on the third (3) anniversary of the day of publication of the deed recording the minutes of the said general meeting in the Mémorial C; and

Amendment of article 5 of the Articles of Association of the Company to reflect such resolution.

4. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed *ne varietur* by the shareholders present or their proxyholders, the Chairman, the secretary, the scrutineers and the undersigned notary which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

5. It results from the attendance list that one hundred and ninety-seven million five hundred eighty-two thousand six hundred and forty-five (197,582,645) shares out of three hundred thirty two million one hundred sixty seven thousand sixty-seven (332,167,067) shares in issue are present or represented and that the general meeting is therefore validly constituted and can validly deliberate on the agenda.

6. The Chairman presented the report of the Board of Directors which has been prepared in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in connection with the proposed authorisation of the Board of Directors to (i) issue Common Shares within the authorised unissued share capital and (ii) implement the suppression of Shareholders' preferential subscription rights in respect of issuances for a maximum amount of thirty three million two hundred sixteen thousand seven hundred six (33,216,706) Common Shares for cash out of the authorised share capital of the Company, with such authorisation being valid for a period of three (3) years which period will commence at the day of today's Extraordinary General Meeting of Shareholders resolving thereon and end on the third anniversary of the date of publication of the Minutes of this extraordinary general meeting in the Mémorial C.

After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the general meeting, the Chairman submitted to the vote of the general meeting the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved at the majorities set forth below as follows:

(A) to renew and extend the authorised share capital (including the issued share capital) of the Company to nine hundred million United States Dollars (U.S. \$900,000,000) represented by four hundred and fifty million (450,000,000) Common Shares, par value two United States Dollars (U.S. \$2.00) per share,

(B) to authorise the Board of Directors (i) to issue Common Shares (or any securities or rights giving rights to Common Shares) within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or in lieu of dividends or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board of Directors or its delegate(s) and (ii) with the right to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of existing shareholders within the limit of the authorised unissued share capital for a maximum of thirty three million two hundred sixteen thousand seven hundred six (33,216,706) Common Shares (representing 10% of the issued capital as at 28 February 2015) during a period of three (3) years starting on the day of the Extraordinary General Meeting of Shareholders approving the present authorisation and ending on the third (3) anniversary of the day of publication of the deed recording the minutes of the said general meeting in the Mémorial C; and

(C) to amend article 5 of the Articles of Association of the Company to reflect the resolutions approved by the Extraordinary General Meeting of Shareholders at its present meeting as set forth hereafter:

“ **Art. 5.** The authorised capital of the Company is fixed at Nine Hundred Million United States Dollars (U.S. \$900,000,000) to be represented by Four Hundred and Fifty Million (450,000,000) Common Shares, par value Two United States Dollars (U.S. \$2.00) per share. Any authorised but unissued Common Shares shall lapse three (3) years after the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the deed enacting the general meeting of shareholders held on April 17, 2015.

The issued capital of the Company is set at six hundred sixty-four million three hundred thirty-four thousand one hundred and thirty-four United States Dollars (U.S. \$664,334,134) represented by three hundred thirty-two million one hundred sixty-seven thousand and sixty-seven (332,167,067) Common Shares, par value Two United States Dollars (U.S. \$2.00) per share, all of said shares being fully paid.

The Board of Directors or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares (or any securities or rights giving rights to shares) against contributions in kind or cash or by way of incorporation of available premium or reserves or in lieu of dividends or otherwise out of the total authorised unissued shares at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve. The holders of Common Shares shall be entitled to preferential subscription rights in respect of any future issue of Common Shares for cash. Without prejudice to decisions of the Board taken under a previous authorisation, the Board of Directors may within the limit of the authorised unissued share capital for a maximum of thirty three million two hundred sixteen thousand seven hundred six (33,216,706) Common Shares suppress, limit or waive the preferential subscription rights of the shareholders to the extent it deems relevant, and in particular:

(a) to issue Common Shares for cash whether in a private transaction or in a public offering at such price as determined by the Board of Directors of the Company (including below market value if deemed by the Board of Directors to be in the best interest of the Company) in order to enlarge or diversify the shareholder base through the entry of new investors, and

(b) to issue, or offer to issue, Common Shares in connection with participation, financing, joint venture or other strategic proposals, strategies or projects and/or to secure financing if the Board of Directors of the Company determines same to be in the best interest of the Company (including below market value if deemed by the Board of Directors to be in the best interest of the Company), provided that no Common Shares shall be so issued pursuant to subsections (a) or (b) hereof at a price of less than seventy-five percent (75%) of the market value determined by the average closing price for such Common Shares on the Oslo Stock Exchange for the ten most recent trading days prior to such transaction, and further provided that Common Shares shall be issued otherwise on the terms and conditions set forth in the report by the Board of Directors to the general meeting as prescribed by law, including where the issue price is less than the “par value” of a Common Share (U.S. \$2.00), the Board of Directors shall be authorised to proceed with any such transaction and to transfer from the “paid-in” surplus (“free reserves”) account of the Company to the “par value” account of the Company any such deficiency between the par value and the issue price of any such shares. The foregoing authorisation will be effective for a three year period from the date of publication of the minutes of the Extraordinary General Meeting of shareholders of April 17, 2015.

Each time the Board of Directors or its delegate(s) shall have issued authorised Common Shares and accepted payment therefore, this Article shall be amended to reflect the result of such issue and the amendment will be recorded by notarial deed at the request of the Board of Directors or its delegates.”

For: 165.064.748 shares

Against: 32.476.499 shares

Abstentions: 41.398 shares

The resolution was thus adopted.

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue:

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «SUBSEA 7 S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 43.172, constituée par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 190 en date du 28 avril 1993. Les statuts de la société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx en date du 27 novembre 2014, publié au Mémorial, numéro 3777 en date du 9 décembre 2014.

L'assemblée générale a été ouverte à 16.30 heures et a été présidée par Madame Nathalie LOUYS, general consul, demeurant à Londres, (le «Président»). Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg a été désignée comme secrétaire et Chantal Mathu, employée, demeurant à Luxembourg et Monsieur Thierry JACOB, employé, demeurant à Luxembourg, ont été désignées comme scrutateurs.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La présente assemblée générale a été dûment convoquée par des avis de convocation mentionnant le présent ordre du jour, envoyés par lettre en date 17 mars 2015 et publiés au Mémorial numéro 768 en date du 20 mars 2015 et numéro 866 en date du 30 mars 2015, ainsi que dans le «Luxemburger Wort» le 20 mars 2015 et le 30 mars 2015.

Des copies desdits avis de convocation et desdites publications ont été déposées auprès du Bureau de l'assemblée générale.

2. En vue de participer à la présente assemblée générale extraordinaire, les Actions Ordinaires représentées respectent les conditions légales et statutaires.

3. L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

(1) Renouvellement de l'autorisation du Conseil d'Administration d'émettre de nouvelles actions et de limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription.

Renouvellement et prolongation du capital social autorisé (y compris le capital social émis) de la Société à neuf cent millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (900.000.000 \$US), représenté par quatre cent cinquante millions (450.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.- \$US) par action, autorisation donnée au Conseil d'Administration (i) d'émettre des Actions Ordinaires (ou tous autre titres ou instruments donnant droit à des Actions Ordinaires) dans les limites du capital social autorisé, non émis en contrepartie d'apports en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de la prime disponible ou des réserves ou à la place de dividendes ou encore en vertu des conditions déterminées par le Conseil d'Administration ou son(s) délégué(s), et (ii) le droit de renoncer, de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants dans la limite du capital social autorisé non-émis, pour un montant maximal de 33,216,706 Actions Ordinaires (représentant 10% du capital social émis à la date du 28 février 2015), pendant une période de trois (3) ans débutant à la date de l'assemblée générale extraordinaire approuvant la présente autorisation et se terminant au troisième (3) anniversaire du jour de publication de l'acte notarié enregistrant le procès-verbal de ladite assemblée générale au Mémorial C; et

modification de l'article 5 des Statuts de la Société pour refléter cette résolution.

4. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions que chacun détient figurent sur une liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents ou leurs mandataires, le Président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Cette liste de présence ainsi que les procurations seront annexées au présent acte afin d'être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

5. Il résulte de la liste de présence que cent quatre vingt dix-sept millions cinq cent quatre vingt deux six cent quarante cinq (197.582.645) actions sur les trois cent trente-deux millions cent soixante-sept mille soixante-sept (332.167.067) actions émises sont présentes ou représentées et que l'assemblée générale est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour.

6. Le Président a présenté le rapport du Conseil d'Administration, établi en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, relatif à la proposition d'autoriser le Conseil d'Administration (i) d'émettre des Actions Ordinaires dans la limite du capital autorisé non-émis et (ii) de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre de l'émission d'Actions Ordinaires en numéraire sous le capital social autorisé de la Société pour un montant maximal de trente-trois millions deux cent seize mille sept cent six (33.216.706) actions.

Cette autorisation est valable pour une période de trois (3) ans qui commence à courir à compter de la date de la présente assemblée générale extraordinaire et se termine le troisième (3) anniversaire du jour de publication de l'acte notarié enregistrant le procès-verbal de ladite assemblée générale au Mémorial C.

Ces faits ayant été exposés par le Président et reconnus exacts par les membres de l'assemblée générale, le Président a soumis au vote des membres l'assemblée générale la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé à la majorité indiquée ci-dessous:

(A) de renouveler et prolonger le capital social autorisé (y compris le capital social émis) de la Société à neuf cent millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (900.000.000 \$US), représenté par quatre cent cinquante millions (450.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.- \$US) par action,

(B) d'autoriser le Conseil d'Administration (i) d'émettre des Actions Ordinaires (ou tous autre titres ou instruments donnant droit à des actions) dans les limites du capital social autorisé non émis en contrepartie d'apports en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de la prime disponible ou des réserves ou à la place de dividendes ou encore en vertu des conditions déterminées par le Conseil d'Administration ou son(s) délégué(s), et (ii) le droit de renoncer, de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants dans la limite du capital social autorisé non-émis, pour un montant maximal de trente-trois millions deux cent seize mille sept cent six (33.216.706) Actions Ordinaires (représentant 10% du capital social émis à la date du 28 février 2015), pendant une période de trois (3) ans débutant à la date de l'assemblée générale extraordinaire approuvant la présente autorisation et se terminant au troisième (3) anniversaire du jour de publication de l'acte notarié enregistrant le procès-verbal de ladite assemblée générale au Mémorial C; et

(C) de modifier l'article 5 des Statuts de la Société pour refléter les résolutions approuvées par la présente assemblée générale des actionnaires comme ci-après:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à neuf cent millions de Dollars des États-Unis (900.000.000 US\$), représenté par quatre cent cinquante millions (450.000.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars des États-Unis (2 US\$) chacune. Toute Action Ordinaire autorisée non émise expirera après une période de trois (3) ans après la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 17 avril 2015.

Le capital social souscrit de la Société est fixé à six cent soixante-quatre millions trois cent trente-quatre mille cent trente-quatre Dollars des États-Unis d'Amérique (664.334.134 US \$) représenté par trois cent trente-deux millions cent soixante-sept mille soixante-sept (332.167.067) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars des États-Unis d'Amérique (2.- \$US) chacune, toutes entièrement libérées.

Le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) dûment mandaté(s) par le Conseil pourra (pourront) émettre, de temps en temps, des actions (ou tous autre titres ou instruments donnant droit à des Actions Ordinaires) contre des apports en nature ou en numéraire ou par voie d'incorporation de la prime disponible ou des réserves ou à la place de dividendes ou autrement, dans les limites du capital autorisé non-émis aux dates et sous les termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, discrétionnairement fixés par le Conseil ou son (ses) délégué(s). Les détenteurs d'Actions Ordinaires auront un droit préférentiel de souscription relatif à toute émission future d'Actions Ordinaires au comptant. Sans préjudice des décisions du Conseil d'Administration adoptées en vertu d'une précédente autorisation, le Conseil d'Administration pourra, dans la limite du capital social non-émis pour un montant maximal de trente-trois millions deux cent seize mille sept cent six (33.216.706) Actions Ordinaires, supprimer, limiter ou renoncer au droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la mesure où il le jugera opportun, en particulier en vue de:

a) l'émission d'Actions Ordinaires au comptant, soit dans une émission privée, soit dans une offre publique au prix déterminé par le Conseil d'Administration de la Société (y compris à un prix inférieur à la valeur de marché si le Conseil d'Administration de la Société estime que ceci est dans le meilleur intérêt de la Société) afin d'élargir ou de diversifier l'actionnariat par l'entrée de nouveaux investisseurs, et

b) l'émission ou l'offre d'émettre des Actions Ordinaires en relation avec des participations, des financements, des projets d'association ou d'autres propositions stratégiques, stratégies ou projets et/ou pour obtenir un financement si le Conseil d'Administration de la Société estime que c'est dans le meilleur intérêt de la Société (y compris à un prix inférieur à la valeur de marché si le Conseil d'Administration de la Société estime que ceci est dans le meilleur intérêt de la Société), à condition qu'il n'y ait pas d'émission d'Actions Ordinaires conformément aux sous-sections (a) ou (b) ci-dessus, à un prix inférieur à soixante-quinze pour cent (75%) de la valeur de marché, déterminée en fonction de la valeur du prix de clôture pour des Actions Ordinaires à la Bourse d'Oslo pour les dix jours de bourse les plus récents précédant une telle émission, et sous condition que toutes les Actions Ordinaires seront émises par ailleurs suivant les termes et conditions décrits dans le rapport par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale tel que prévu par la loi, y compris le cas où le prix d'émission est inférieur à «la valeur nominale» d'une Action Ordinaire (2,00 US\$), le Conseil d'Administration sera autorisé à procéder à une telle émission et de transférer à partir du compte de «primes d'émission» («réserves disponibles») au compte «valeur nominale» de la Société la différence entre la valeur nominale et le prix d'émission d'une telle action, pareille démarche à entreprendre étant valable pour une période de trois (3) ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 2015.

Chaque fois que le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) aura (auront) émis des Actions Ordinaires autorisées et en aura (auront) accepté le paiement, le présent Article sera modifié aux fins de refléter le résultat d'une telle émission et la modification sera documentée par acte notarié à la demande du Conseil d'Administration ou de son/ses délégué(s).»

Pour: 165.064.748 actions

Contre: 32.476.499 actions

Abstentions: 41.398 actions

Cette résolution a été adoptée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date telle qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte original.

Signé: LOUYS, SCHINNER, MATHU, JACOB, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 20/04/2015. Relation: EAC/2015/8899. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21/04/2015.

Référence de publication: 2015059354/253.

(150067675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Excellence Logging Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 196.241.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of March.

Before the undersigned Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Excellence Logging GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel and in the process of registration with the Trade and Companies Registry of Luxembourg,

(the "Unlimited Shareholder")

and

Blue Water Energy Fund I, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered address at East Wing, Trafalgar Court, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP, Channel Islands, registered under number 1682, represented by its general partner BWE General Partner, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered address at East Wing, Trafalgar Court, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP, Channel Islands, registered under number 1677 represented by its general partner BWE GP Ltd, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered address at East Wing, Trafalgar Court, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP, Channel Islands, registered under number 2025250,

and

Blue Water Energy Fund I-A, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered address at East Wing, Trafalgar Court, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP, Channel Islands, registered under number 1683, represented by its general partner BWE General Partner, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered address at East Wing, Trafalgar Court, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP, Channel Islands, registered under number 1677 represented by its general partner BWE GP Ltd, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered address at East Wing, Trafalgar Court, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP, Channel Islands, registered under number 2025250,

(the "Limited Shareholders"),

represented by Mrs Elena Villaescusa, employee of Aztec Financial Services (Luxembourg) SA, residing in Luxembourg-Findel,

by virtue of two (2) proxies under private seal given on March 30, 2015, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "Société en Commandite par Actions" which they declared to organize among themselves:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Excellence Logging Topco S.C.A. (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Luxembourg-Findel (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager as defined in article 8.1 (the "Manager");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by the 1915 Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an undetermined duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-), divided into one (1) unlimited share, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) ("action de commandité", the "Unlimited Share"), held by the Unlimited Shareholder and forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (49,999) limited shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Limited Shares", held by the Limited Shareholders.

5.1.1 "Shares" means the Unlimited Share and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;

5.1.2 "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly;

5.1.3 "Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Share;

5.1.4 "Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares;

5.1.5 All the Limited Shares are and shall be issued as redeemable shares in the sense of article 49-8 of the 1915 Law. The Limited Shares are redeemable in accordance with article 49-8 of the 1915 Law, these Articles and the following conditions:

a) the Limited Shares have to be fully paid up by one hundred percent (100%);

b) the Limited Shares are redeemable at the initiative and by decision of the Manager at the price equivalent to the fair market value determined by the Manager in good faith at the time of the repurchase;

c) notice of redemption shall be published in accordance with article 9 of the 1915 Law.

5.1.6 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is USD 5,000,000.00 (five million US Dollars).

5.1.7 Within the limits out by these Articles and the 1915 Law, the Manager is authorised and empowered to issue new Shares and any type of instruments convertible into Limited Shares (and upon exercise of these instruments, issue the relevant Limited Shares) ("Manager Issued Shares"), up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after the publication of the notarial act of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law.

5.1.8 The Manager is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this article 5 in order to reflect and record any change of issued share capital made pursuant to article 5.1.7;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with the 1915 Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account (including, without limitation

thereto, by way of repayment, distribution, repurchase or otherwise) are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 Without prejudice to articles 5.1.5 to 5.1.7, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

5.7 The Company may acquire its Shares in accordance with the 1915 Law and these Articles.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine provided that all such Shares are treated equally.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 Without prejudice of the transfer restrictions that may be contained in any investment agreement entered into between, amongst others, the Company and its Shareholder(s), the Unlimited Share is freely transferable.

7.2 Without prejudice of the provisions of any investment agreement entered into between, amongst others, the Company and its Shareholder(s), Limited Shareholder agrees that it will not sell, assign, transfer, pledge or grant a security interest over any of its Limited Shares other than with the prior consent of the Manager.

8. The manager.

8.1 The Company will be managed by Excellence Logging GP S.à.r.l. in its capacity as General Partner or "actionnaire commandité" (the "Manager").

8.2 The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by the 1915 Law or these Articles to a Shareholders' meeting.

8.3 The Manager may not be removed from office except for material breach of these Articles, gross negligence or wilful misconduct, and subject to the passing by a Shareholders' meeting of a resolution adopted at unanimity of the Shareholders in the Company.

8.4 If following the removal of the Manager from office, there is no other Manager, then the Manager must be immediately replaced by a new Manager who must be an Unlimited Shareholder by Shareholders' Resolution passed in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law. The Manager to be removed will not have any veto right in its capacity as Unlimited Shareholder relating to its removal and/or replacement. A removal of a Manager will not terminate the Company.

8.5 In the event of the death, legal incapacity or inability to act of the Manager, the Company will not terminate and the supervisory board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until a Shareholders' meeting is held. Any administrator will convene a Shareholders' meeting in accordance with the Articles within fifteen days of his appointment, which Shareholders' meeting shall be adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law. An administrator will be liable only for the performance of his mandate.

9. Representation. Subject as provided by the 1915 Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1 the Manager, acting by any legal representative or representatives;

9.2 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with articles 10.1 or 10.4 to the extent such a power has been delegated to him.

10. Delegation of powers.

10.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated by the Manager to one or more agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

10.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

10.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Manager except that the first Daily Manager or Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' meeting.

10.4 The Manager may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.5 No powers will be delegated by the Manager to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Company.

11. Liability of the shareholders.

11.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by the 1915 Law, including article 102 of the 1915 Law.

11.2 The Limited Shareholder shall not act on behalf of the Company other than by exercising his rights as shareholder in Shareholders' meetings of the Company and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid).

12. Supervisory board.

12.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the Shareholders' meeting, for a period not exceeding six (6) years (the "Supervisory Board").

12.2 They may be removed at any time and without justification by a resolution of the Shareholders' meeting. They will remain in function until their successors have been appointed.

12.3 In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

12.4 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the 1915 Law.

12.5 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The shareholders' meeting (the "Shareholders' Meeting") shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the Laws, and shall not have any powers reserved to the Manager by the 1915 Law. As envisaged by article 111 of the 1915 Law, the Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles only with the prior agreement of the Manager (subject as provided in article 8.4); measures requiring the prior agreement of the Manager will include, without limitation:

(i) any decision of the Shareholders relating to the winding-up, liquidation, dissolution, petition for bankruptcy, moratorium, controlled management, winding-up in case of loss of half or three quarters of the share capital, insolvency or any similar or comparable procedure, or any procedure having similar or comparable effect under any applicable law;

(ii) any decision of the Shareholders relating to the alteration of these Articles (including any decision to extend or modify the authorisation relating to the Authorised Capital);

(iii) any decision of the Shareholders relating to any change in the nature of the activities of the Company;

(iv) any decision of the Shareholders relating to a change in the Company's nationality;

(v) any decision of the Shareholders regarding any merger, consolidation or similar transaction involving the Company or any sale or other transfer of all or substantially all of the assets of the Company;

(vi) any decision of the Shareholders in relation to the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable profits of the Company;

(vii) any decision of the Shareholders on the appointment or removal of any member of the Supervisory Board;

(viii) any decision of the Shareholders in connection with the approval of the accounts of the Company which are not in a form agreed upon by the Manager;

(ix) any other decision of the Shareholders which would have an effect on the financial situation of the Company or its assets or which could otherwise have a material adverse effect on the rights of the Manager as provided for in the Articles or on the continued existence of the Company.

13.2 Where the Company has only one Shareholder:

13.2.1 it shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 its decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which it is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and articles 13.5 and 13.6, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.6 Extraordinary Shareholders' Meetings:

13.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.6.2 If the first of the conditions in article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Manager shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the third Friday of the month of June at 11:30 a.m. in each year in the City of Luxembourg.

13.13 The Manager and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.14 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Business year and annual accounts.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the Manager.

14.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

14.4

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with the 1915 Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of the 1915 Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

15.3 Subject to the provisions of the 1915 Law (in particular, subject to article 72-2 of the 1915 Law) and these Articles, the Manager may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of the 1915 Law.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2015.

2) The first annual Shareholders' Meeting shall be held in 2016.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount USD
Excellence Logging GP S.à r.l.	1,00 Unlimited Share	USD 1,00.-
Blue Water Energy Fund I, L.P.	12,345 Limited Shares	USD 12,345.-
Blue Water Energy Fund I-A, L.P.	<u>37,654 Limited Shares</u>	<u>USD 37,654.-</u>
TOTAL	50,000 Shares	USD 50,000.-

Excellence Logging GP S.à r.l., prenamed declared to subscribe to one (1.00) Unlimited Share having a par value of one US Dollar (USD 1,00.-) and fully paid it by contribution in cash, so that the sum one US Dollar (USD 1,00.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Blue Water Energy Fund I, L.P., prenamed declared to subscribe to twelve thousand three hundred and forty-five (12,345) Limited Shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each and fully paid them by contribution in cash so that the sum of twelve thousand three hundred and forty-five US Dollars (USD 12,345.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Blue Water Energy Fund I-A, L.P., prenamed declared to subscribe to thirty-seven thousand six hundred and fifty-four (37,654) Limited Shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each and fully paid them by contribution in cash so that the sum of thirty-seven thousand six hundred and fifty-four US Dollars (USD 37,654.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Extraordinary shareholder's meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed share capital, passed, through their proxyholder, the following resolutions:

1) The Company shall have its Registered Office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel;

2) The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a six (6) year duration and with immediate effect:

- Mr James Bermingham, private employee, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

- Ms Elke Leenders, private employee, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Matt Chick, private employee, with professional address at East Wing, Trafalgar Court, Le Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP, Channel Islands.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, the proxy-holders signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente mars.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Excellence Logging GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

(ci-après le "Commandité")

Blue Water Energy Fund I, L.P., un limited partnership de droit de Guernsey (no.1682), ayant son siège social au East Wing, Trafalgar Court, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP; agissant par son gérant, BWE General Partner, L.P., un limited company sous le droit de Guernsey (no. 1677), au East Wing, Trafalgar Court, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP; agissant par son gérant BWE GP Ltd, un limited partnership de droit de Guernsey (no.2025250), ayant son siège social au East Wing, Trafalgar Court, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP

et

Blue Water Energy Fund I-A, L.P., un limited partnership de droit de Guernsey (no.1683), ayant son siège social au East Wing, Trafalgar Court, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP; agissant par son gérant, BWE General Partner, L.P., un limited company sous le droit de Guernsey (no. 1677), au East Wing, Trafalgar Court, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP; agissant par son gérant BWE GP Ltd, un limited partnership de droit de Guernsey (no.2025250), ayant son siège social au East Wing, Trafalgar Court, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP

(ci-après les "Commanditaires").

ici représentées par Madame Elena Villaescusa, employée de Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., résident à Luxembourg-Findel,

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé donnée le 30 mars 2015, lesquelles, paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une "Société en Commandite par Actions" de droit luxembourgeois dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme, Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Excellence Logging Topco S.C.A. (la "Société"), une société à commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Luxembourg-Findel (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le gérant, comme défini dans l'article 8.1 (le "Gérant");

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des Actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et la Loi de 1915.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objet. Les objets de la Société sont:

3.1 La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.3 D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant considère comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant considère comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi de 1915) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou du capital non appelé (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.9 De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.11 D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi de 1915 sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi de 1915.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille dollars (50.000,- USD) représenté par une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un dollar (1,- USD) (l'"Action de Commandité"), détenues par le Commandité et quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (49.999) actions de commanditaire d'une valeur nominale d'un dollar (1,- USD) chacune (les "Actions des Commanditaires"), détenues par les Commanditaires.

5.1.1 "Actions" signifie les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire et "Action" sera défini en accordance;

5.1.2 "Actionnaires" signifie les détenteurs à un moment donné d'Actions et "Actionnaire" sera défini en accordance;

5.1.3 "Actionnaire Commandité" signifie le détenteur à un moment donné de l'Action de Commandité;

5.1.4 "Actionnaire Commanditaire" signifie les détenteurs à un moment donné des Actions des Commanditaires;

5.1.5 Toutes les Actions de Commanditaire sont et seront émises comme actions rachetables selon l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les Actions de Commanditaire sont rachetables en conformité avec l'article 49-8 de la Loi de 1915, ces Statuts et les conditions suivantes:

(a) les Actions des Commanditaires devront être libérées entièrement;

(b) les Actions des Commanditaires sont rachetables à l'initiative et par décision du Gérant au prix équivalent à la valeur du marché déterminé par le Gérant de bonne foi au moment du rachat;

(c) un avis de rachat sera publié en conformité avec l'article 9 de la Loi de 1915.

5.1.6 La Société a un capital social non émis et non souscrit mais autorisé (le "Capital Autorisé") de cinq millions (5.000.000,00 USD Dollars).

5.1.7 Dans les limites des Statuts et de la Loi de 1915, le Gérant est autorisé et a mandat d'émettre de nouvelles Actions et tout type d'instruments convertibles en Actions de Commanditaire (et lors de l'exercice de ces instruments, émettre les Actions de Commanditaire afférentes) (les "Actions Emises par le Gérant"), de temps à autre, jusqu'à la limite du Capital Autorisé et assujetti aux conditions suivantes:

(a) l'autorisation décrite ci-dessus prendra fin cinq ans après la publication de l'acte notarié de la constitution de la Société sous réserve qu'une nouvelle période ou périodes d'autorisation suivant cette période soit approuvée par des Résolutions des Actionnaires dans la mesure où cela est prévu dans la Loi de 1915;

(b) le Gérant peut limiter ou annuler le droit préférentiel de souscription des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant et peut émettre les Actions Emises par le Gérant aux personnes et au prix avec ou sans prime d'émission et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation des réserves ou tout autre moyen que le Gérant détermine, sous réserve de la Loi de 1915.

5.1.8 Le Gérant est autorisé à:

(a) entreprendre toutes les actions nécessaires ou utiles afin de modifier cet article 5 afin de refléter toute modification du capital social émis conformément à l'article 5.1.7;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou utiles pour l'exécution et/ou la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915;

(c) déléguer à toute personne la tâche d'accepter les souscriptions et recevoir le paiement pour les Actions Emises par le Gérant et acter toute émission d' Actions Emises par le Gérant devant notaire.

5.2 Les Actions sont sous forme nominatives.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission (y compris, sans limitation, par voie de remboursement, distribution, rachat ou encore autrement) doivent être prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

5.6 Sans préjudice des articles 5.1.6 à 5.1.8, le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions en conformité avec la Loi de 1915 et ces Statuts.

5.8 Dans le cas où des Actions sont émises selon des termes prévoyant qu'elles ne soient pas entièrement payées, le paiement de ce qui est dû devra être effectué au moment et selon les conditions fixés par le Gérant sous réserve que ces Actions soient traitées de façon égale.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire pour l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession d'actions.

7.1 Sans préjudice aux restrictions de transfert, qui pourraient être comprises dans tout accord d'investissement, conclu par, entre autres, la Société et son/ces Actionnaire(s), les Action de Commandité seront cessibles librement.

7.2 Sans préjudice aux dispositions de tout accord d'investissement, conclu par, entre autres, la Société et son/ces Actionnaire(s), Actionnaire Commanditaire accepte qu'il ne vend, attribue, transfère, gage ou accorde une sûreté sur aucune Action de Commanditaire, sauf avec l'accord préalable du Gérant.

8. Le gérant.

8.1 La Société sera administrée par Excellence Logging GP S.à r.l., en sa capacité de seul Actionnaire Commandité (le "Gérant").

8.2 Le Gérant a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi de 1915 et les présents Statuts et qui seront décidées par l'assemblée des Actionnaires.

8.3 Le Gérant ne peut être révoqué de ses fonctions excepté lors d'une violation substantielle de ces Statuts, faute grave ou dol, et à la condition de la prise d'une Résolution des Actionnaires lors d'une assemblée des Actionnaires, adoptée à l'unanimité des Actionnaires de la Société.

8.4 Dans le cas où à la suite de la révocation du Gérant de ses fonctions, il n'y a pas d'autre Gérant, le Gérant doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant qui doit être un Actionnaire Commandité, par Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions pour une modification des Statuts et à la Loi de 1915. Le Gérant révoqué ne détiendra pas de droit de veto en sa capacité d'Actionnaire Commandité en relation avec sa révocation et/ou son remplacement. La révocation d'un Gérant ne dissoudra pas la Société.

8.5 Dans le cas de décès, incapacité légale ou incapacité d'agir par le Gérant, la Société ne sera pas dissoute et le Conseil de Surveillance pourra nommer un administrateur, qui sera ou non un Actionnaire, qui devra prendre des mesures urgentes et les mesures d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée des Actionnaires. Tout administrateur convoquera une assemblée des Actionnaires conformément aux Statuts dans les quinze jours suivant sa nomination, cette assemblée adoptera conformément aux conditions requises pour les modifications des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

Un administrateur sera responsable uniquement pour l'exercice de son mandat.

9. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

9.1 le Gérant, agissant par le biais de représentant légal ou représentants légaux;

9.2 toute autre personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément aux articles 10.1 ou 10.4 dans la mesure où un tel pouvoir lui a été délégué.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 La gérance journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société peut être délégué par le Gérant à un ou plusieurs agents (chacun un "Gérant Journalier"), agissant seul ou conjointement.

10.2 Un Gérant Journalier n'a pas besoin d'être Actionnaire.

10.3 La nomination et la révocation, pouvoirs, tâches et émoluments des Gérants Journaliers seront déterminés par le Gérant, à l'exception du premier Gérant Journalier ou des premiers Gérants Journaliers qui pourront être, mais sans obligation, nommés par l'assemblée des Actionnaires, ainsi que leurs pouvoirs, tâches et émoluments.

10.4 Le Gérant pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et pourra révoquer cet agent ou déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

10.5 Aucun pouvoir ne sera délégué par le Gérant à un Actionnaire Commanditaire et aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

11. Responsabilité des actionnaires.

11.1 L'Actionnaire Commandité sera solidairement responsable avec la Société pour les dettes de la Société dans la mesure où cela est requis par la Loi de 1915, y compris l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 L'Actionnaire Commanditaire ne devra pas agir pour le compte de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'Actionnaire dans des assemblées des Actionnaires de la Société et seront responsable uniquement afin de payer à la Société la valeur nominale, et toute prime d'émission due, des Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société (dans la mesure où pas encore payées).

12. Conseil de surveillance.

12.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée des Actionnaires, pour une période ne dépassant pas six (6) ans (le "Conseil de Surveillance").

12.2 Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une Résolution des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

12.3 Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

12.4 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi de 1915.

12.5 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant sur les points que le Gérant déterminera.

13. Résolutions des actionnaires.

13.1 L'assemblée des Actionnaires (l'"Assemblée des Actionnaires") détiendra les pouvoirs qui lui sont attribuée selon ces Statuts ou la Loi de 1915, et n'aura pas les pouvoirs réservés au Gérant par la Loi de 1915. Tel que prévu par l'article 111 de la Loi de 1915, l'Assemblée des Actionnaires devra adopter et ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société

vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts uniquement avec l'accord préalable du Gérant (tel que prévu à l'article 8.4); les mesures qui requièrent l'accord préalable du Gérant incluront:

- (i) toute décision des Actionnaires concernant la liquidation, la dissolution, la mise en faillite, moratorium, gérance contrôlée, dissolution dans le cas de la perte de la moitié ou les trois quarts du capital social, la faillite ou toute procédure similaire, ou toute procédure ayant des effets comparables selon toute loi applicable;
- (ii) toute décision des Actionnaires relative à la modification de ces Statuts (y compris toute décision afin d'étendre ou modifier l'autorisation relative au Capital Autorisé);
- (iii) toute décision des Actionnaires relative au changement de nature des activités de la Société;
- (iv) toute décision des Actionnaires relative au changement de nationalité de la Société;
- (v) toute décision des Actionnaires relative à la fusion, la consolidation ou transaction similaire concernant la Société ou toute vente ou autre transfert de tout ou substantiellement tout les actifs de la Société;
- (vi) toute décision des Actionnaires relative à la déclaration ou à la distribution de tout dividende ou autre paiement provenant des profits distribuables de la Société;
- (vii) toute décision des Actionnaires relative à la nomination et révocation de tout membre du Conseil de Surveillance;
- (viii) toute décision des Actionnaires relative à l'approbation des comptes de la Société qui ne sont pas sous une forme acceptée par le Gérant;
- (ix) toute autre décision des Actionnaires qui aurait un effet sur la situation financière de la Société ou ses actifs ou qui aurait des conséquences néfastes sur les droits du Gérant tel que prévu dans ces Statuts ou sur l'existence de la Société.

13.2 Dans le cas où la Société a un seul Actionnaire:

13.2.1 Il exercera les pouvoirs qui sont donnés à l'Assemblée des Actionnaires;

13.2.2 Ses décisions seront prises par résolution écrite et seront enregistrées dans un registre de résolutions tenu au Siège Social.

13.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.4 Sous réserve de la Loi de 1915 et des dispositions prévues à l'article 13.5 et 13.6, les Résolutions des Actionnaires seront valablement adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter son engagement dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.6 Assemblées extraordinaires des Actionnaires:

13.6.1 Une Assemblée extraordinaire des Actionnaires convoquée afin de modifier des dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions sont représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, dans le cas applicable, le texte de ce qui concerne les objets ou la forme de la Société.

13.6.2 Si la première des conditions de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une deuxième assemblée sera convoquée, de la façon prévue dans ces Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée devra valablement délibérer sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.6.3 Lors des deux assemblées, les résolutions afin d'être adoptées, seront prises par les deux tiers des votes. Les votes ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a rendu un vote blanc ou invalide.

13.7 Une Assemblée des Actionnaires peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée des Actionnaires en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée des Actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

13.9 Chaque Actionnaire peut voter au moyen de formulaire de vote tel que décrit dans la convocation envoyée relative à l'Assemblée des Actionnaires.

13.10 Les Actionnaires peuvent participer à une Assemblée des Actionnaires par voie de vidéoconférence ou de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractères techniques qui créent une participation effective à l'assemblée dans laquelle les délibérations existent sans interruption.

13.11 Le Gérant aura les pouvoirs et obligations de reporter une Assemblée des Actionnaires tel que permis dans la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra chaque année le troisième vendredi du mois de juin à 11h00, dans la ville de Luxembourg.

13.13 Le Gérant et les Commissaires aux Comptes peuvent convoquer une Assemblée des Actionnaires. Ils doivent la convoquer de façon à ce qu'elle se tienne dans une période d'un mois si les Actionnaires représentant un dixième du capital social en font la demande par écrit, avec indication de l'ordre du jour.

13.14 Un ou plusieurs des Actionnaires qui ensemble détiennent au moins dix pourcent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs points additionnels soient rajoutés à l'ordre du jour de l'Assemblée des Actionnaires.

Cette demande devra être envoyée au Siège Social par courrier recommandé, au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

14. Exercice social et comptes annuels.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année lors de la fin de l'année fiscale, les comptes annuels (compte de pertes et profits) sont établis par le Gérant.

14.3 Les comptes annuels sont à la disposition des Actionnaires au Siège Social de la Société.

15. Distribution sur actions.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi de 1915, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et ces Statuts, la Société peut par Résolutions des Actionnaires déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

15.3 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 (en particulier, sous réserve de l'article 72-2 de la Loi de 1915) et ces Statuts, le Gérant pourra verser des dividendes intérimaires aux Actionnaires au pro rata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

16. Dissolution - Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée des Actionnaires par une résolution adoptée conformément aux conditions pour une modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

17. Interprétation et loi de 1915.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou Statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclus" ou "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi de 1915.

Provisions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

2) La première Assemblée annuelle des Actionnaires se tiendra en 2016.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrit aux Actions comme suit:

Souscripteurs	Nombres d'Actions	Montant souscrit en dollars
Excellence Logging GP S.à r.l.	1 Action de Commandité	USD 1.00,-
Blue Water Energy Fund I, L.P.	12.345 Actions des Commanditaires	USD 12.345,-
Blue Water Energy Fund I-A, L.P.	37.654 Actions des Commanditaires	USD 37.654,-
TOTAL	50.000 Actions	USD 50.000,-

Excellence Logging GP S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale d'un dollar (1.00,- USD) et entièrement payée par un apport en numéraire, de sorte que la somme d'un dollar (1,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Blue Water Energy Fund I L.P., susmentionnée, déclare souscrire à douze mille trois cent quarante-cinq (12.345) Actions de Commanditaires, ayant une valeur nominale d'un dollar (1.00,- USD) et entièrement payées par un apport en numéraire,

de sorte que la somme de douze mille trois cent quarante-cinq dollars (12.345,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Blue Water Energy Fund I-A L.P., susmentionnée, déclare souscrire à trente-sept mille six cent cinquante-quatre (37.654) Action de Commanditaires, ayant une valeur nominale d'un dollar (1,- USD) et entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de trente-sept mille six cent cinquante-quatre dollars (37.654,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement suivant la constitution de la Société, les Actionnaires cidessus représentant l'intégralité du capital social, ont pris, par le biais de leur représentant, les décisions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel.

2) Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour un mandat d'une durée de six (6) ans et avec effet immédiat:

- Monsieur James Bermingham, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

- Madame Elke Leenders, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Matt Chick, employé privé, avec adresse professionnelle à East Wing, Trafalgar Court, Le Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 3PP, Iles Anglo-Normandes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Villaescusa, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 1^{er} avril 2015. GAC/2015/2773. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059726/735.

(150067631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Wellington Management Portfolios (Luxembourg) IV SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.005.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held:

an extraordinary general meeting of shareholders of Wellington Management Portfolios (Luxembourg) IV SICAV-FIS (the "Company"), a public limited company ("société anonyme"), qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable"), having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (R.C.S.: Luxembourg B 127.005), incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 23 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1152 of 14 June 2007. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by way of a public deed of the undersigned notary on 26 March 2013, published in the Mémorial number 1356 of 7 June 2013.

The meeting was opened at 8, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, at 10.45 am (CET), under the chairmanship of Mrs. Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman"),

who appointed as secretary Mrs Camille Delacoute, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. William Simpson, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I.- That all the shares are registered shares.

II.- The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1) Insertion of a new item 3 in article 2 of the articles of incorporation of the Company, “Registered Office.”, which shall read as follows:

“ **2.3.** Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders of the Company, adopted in the manner required for an amendment of these Articles of Incorporation.”.

2) Amendment of article 4.2 of the articles of incorporation of the Company, “Purpose”, which shall read as follows:

“ **4.2.** The Company may take any measure and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law of 13 February 2007 on specialised investment funds as amended (the “2007 Law”).”

3) Amendment of the name of the investment manager in article 17.2 of the articles of incorporation of the Company, “Delegation of Power” to read “Wellington Management Company LLP”.

4) Insertion of a new article 33 in the articles of incorporation of the Company, “German Income Tax Act.” which shall read as follows:

“ **Art. 33. German Income Tax Act.** The Company, which is subject to the supervision of the local financial regulatory authority, has various Portfolios which comply with the requirements of Paragraph 1, Section 1b, number 1-9, of the German Income Tax Act, and limit their activities to passive investment as defined in the German Income Tax Act.”.

5) Following the insertion of the new article 33 of the articles of incorporation of the Company, “German Income Tax Act.”, subsequent renumbering of the former article 33 of the Articles, “Applicable Law.”, into article 34.

6) Miscellaneous.

III.- The present meeting has been called pursuant to a second convening notice, the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held before Maître Henri Hellinckx on 31 March 2015 having not reached the quorum required by Article 67-1(2) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the “1915 Law”), and thus could not validly deliberate on the items of its agenda.

Convening notices to the second extraordinary general meeting of shareholders have been sent by registered mail to each registered shareholder on 17 April 2015.

IV.- The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the represented shareholders, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialed “ne varietur” by the members of the board of the meeting and by the undersigned notary and shall be attached in the same way to this document.

V.- No quorum is required by Article 67-1 (2) of the 1915 Law, and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes validly cast at the meeting.

VI.- Pursuant to the attendance list, out of 194,101,203.738 registered shares, 1,078,889.502 registered shares are present or represented.

After deliberation, the general meeting took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders (the “Meeting”) decides to insert a new item 3 in article 2 of the articles of incorporation of the Company, “Registered Office.”, which shall read as follows:

“ **2.3.** Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders of the Company, adopted in the manner required for an amendment of these Articles of Incorporation.”.

Vote(s) in favour: 794,610.15

Vote(s) against: 0

Abstention(s): 284,279.352

The resolution is consequently adopted.

Second resolution

The Meeting decides to amend article 4.2 of the the articles of incorporation of the Company, “Purpose”, which shall read as follows:

“ **4.2.** The Company may take any measure and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law of 13 February 2007 on specialised investment funds as amended (the “2007 Law”).”

Vote(s) in favour: 794,610.15

Vote(s) against: 0

Abstention(s): 284,279.352

The resolution is consequently adopted.

Third resolution

The Meeting decides to amend the name of the investment manager in article 17.2 of the articles of incorporation of the Company, “Delegation of Power” to read “Wellington Management Company LLP”.

Vote(s) in favour: 794,610.15

Vote(s) against: 0

Abstention(s): 284,279.352

The resolution is consequently adopted.

Fourth resolution

The Meeting decides to insert a new article 33 in the articles of incorporation of the Company, “German Income Tax Act.” which shall read as follows:

“ **Art. 33. German Income Tax Act.** The Company, which is subject to the supervision of the local financial regulatory authority, has various Portfolios which comply with the requirements of Paragraph 1, Section 1b, number 1-9, of the German Income Tax Act, and limit their activities to passive investment as defined in the German Income Tax Act.”

Vote(s) in favour: 31

Vote(s) against: 0

Abstention(s): 1,078,858.

The resolution is consequently adopted.

Fifth resolution

The Meeting decides that following the above resolution in relation to the insertion of a new article 33 of the articles of incorporation of the Company, “German Income Tax Act.”, to renumber the former article 33 of the Articles, “Applicable Law.”, into article 34.

Vote(s) in favour: 31

Vote(s) against: 0

Abstention(s): 1,078,858.4

The resolution is consequently adopted.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surname, civil status and residence, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing his wish to sign.

Suit en français la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de mai.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Wellington Management Portfolios (Luxembourg) IV SICAV-FIS (la «Société»), une société anonyme, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 127.005),

constituée suivant acte notarié du notaire soussigné en date du 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1152 du 14 juin 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du notaire soussigné en date du 26 mars 2013, publié au Mémorial numéro 1356 du 7 juin 2013.

L'assemblée est ouverte au 8, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, à 10h45 (heure luxembourgeoise) sous la présidence de Madame Michèle Kemp, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Président»),

qui nomme comme secrétaire Madame Camille Delacoute, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur William Simpson, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Toutes les actions sont nominatives.

II. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Ajout d'une nouvelle section 3 à l'article 2 des statuts de la Société, «Siège social.», qui aura la teneur suivante:

« **2.3.** Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.»

2) Modification de l'article 4.2 des statuts de la Société, «Objet.», qui aura la teneur suivante:

« **4.2.** La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée (la «Loi de 2007»).»

3) Modification du nom du gestionnaire d'investissement mentionné à l'article 17.2 des statuts de la Société, «Délégation de pouvoirs», afin de s'écrire «Wellington Management Company LLP».

4) Ajout d'un nouvel article 33 dans les statuts de la Société, «Loi allemande relative à l'impôt sur le revenu», qui aura la teneur suivante:

« **Art. 33. Loi allemande relative à l'impôt sur le revenu.** La Société, qui est soumise à la surveillance de l'autorité nationale de régulation financière, dispose de plusieurs Compartiments qui respectent les exigences du Paragraphe 1, Section 1b, numéro 1-9, de la Loi allemande relative à l'impôt sur le revenu, et limitent leurs activités à la gestion passive telle que définie par la Loi allemande relative à l'impôt sur le revenu.»

5) Suite à l'insertion du nouvel article 33 des statuts de la Société, «Loi allemande relative à l'impôt sur le revenu», l'ancien article 33 des statuts de la Société, «Loi applicable», sera renuméroté en article 34.

6) Divers.

III. La présente assemblée a été convoquée conformément à un deuxième avis de convocation, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue devant Maître Henri Hellinckx le 31 mars 2015, n'ayant pas atteint le quorum requis par l'article 67-1(2) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»), et par conséquent n'a pas pu valablement délibérer sur les différents points à l'ordre du jour.

Des avis de convocation pour la seconde assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société ont été adressés le 17 avril 2015 par lettre recommandée à chacun des actionnaires.

IV. Les noms des actionnaires présents ou représentés par une procuration, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

V. Aucun quorum n'est exigé par l'article 67-1(2) de la Loi de 1915, et la résolution sur chaque point à l'ordre du jour doit valablement être prise par le vote affirmatif d'au moins deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées à cette assemblée.

VI. Qu'il apparait de la liste de présence de la Société que sur les 194.101.203,738 actions nominatives en circulation, 1.078.889,502 actions nominatives sont présentes ou représentées.

Après la délibération, la présente assemblée adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée») décide d'ajouter une nouvelle section 3 à l'article 2 des statuts de la Société, «Siège social.», qui aura la teneur suivante:

« **2.3.** Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.»

Vote(s) en faveur: 794.610,15

Vote(s) contre: 0
Abstention(s): 284.279,352
Par conséquent, la résolution est adoptée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4.2 des statuts de la Société, «Objet.», qui aura la teneur suivante:

« **4.2.** La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée (la «Loi de 2007»).».

Vote(s) en faveur: 794.610,15
Vote(s) contre: 0
Abstention(s): 284.279,352
Par conséquent, la résolution est adoptée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le nom du gestionnaire d'investissement mentionné à l'article 17.2 des statuts de la Société, «Délégation de pouvoirs», afin de s'écrire «Wellington Management Company LLP».

Vote(s) en faveur: 794.610,15
Vote(s) contre: 0
Abstention(s): 284.279,352
Par conséquent, la résolution est adoptée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un nouvel article 33 dans les statuts de la Société, «Loi allemande relative à l'impôt sur le revenu», qui aura la teneur suivante:

« **Art. 33. Loi allemande relative à l'impôt sur le revenu.** La Société, qui est soumise à la surveillance de l'autorité nationale de régulation financière, dispose de plusieurs Compartiments qui respectent les exigences du Paragraphe 1, Section 1b, numéro 1-9, de la Loi allemande relative à l'impôt sur le revenu, et limitent leurs activités à la gestion passive telle que définie par la Loi allemande relative à l'impôt sur le revenu.».

Vote(s) en faveur: 31
Vote(s) contre: 0
Abstention(s): 1.078.858,4
Par conséquent, la résolution est adoptée.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que suite à la résolution précédente concernant l'insertion d'un nouvel article 33 des statuts de la Société, «Loi allemande relative à l'impôt sur le revenu», l'ancien article 33 des statuts de la Société, «Loi applicable», sera renuméroté en article 34.

Vote(s) en faveur: 31
Vote(s) contre: 0
Abstention(s): 1.078.858,4
La résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture donnée à l'assemblée, les membres du bureau de l'assemblée, tous connus du notaire instrumentant respectivement par, leur nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé son désir de signer le présent acte.

Signé: M. KEMP, C. DELACOUTE, W. SIMPSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 11 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14619. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074269/229.

(150084505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

ITI Holdings S.A., ITI Group or Grupa ITI, International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.742.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch.

Was held:

an extraordinary general meeting of the shareholders of International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg (in abbreviation: ITI HOLDINGS S.A., ITI GROUP or GRUPA ITI), société anonyme (the “Company”), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Marc Elter, notary on 29th December 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 127 on 11th May 1989, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 29.742. The articles of association of the Company have been amended several times, and for the last time by deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 29 August 2013, published in the Mémorial number 2700 of 29 October 2013.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Frédéric Clasen, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Frédéric Clasen, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) All holders of outstanding shares have been duly convened in accordance with the articles of association of the Company and applicable law by convening letters sent by registered mail on 20 May 2015.

II) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them, are shown on an attendance list, signed by the proxyholder, chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, together with the proxies, will be annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

III) As appears from the said attendance list, out of a total of forty-four million sixty thousand four hundred sixty-five (44,060,465) shares (being eleven million eight hundred thirty thousand three hundred eighteen (11,830,318) Class A shares and thirty two million two hundred thirty thousand one hundred forty seven (32,230,147) Class B shares), all forty-four million sixty thousand four hundred sixty-five (44,060,465) shares are represented at the general meeting (being eleven million eight hundred thirty thousand three hundred eighteen (11,830,318) Class A shares and thirty two million two hundred thirty thousand one hundred forty seven (32,230,147) Class B shares). As a consequence, this general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out here below.

IV) The agenda of the meeting is as follows:

1. Amendment of article 10.2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **10.2.** Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by telegram, facsimile transmission or e-mail another Director as his proxy”.

2. Decision to reduce the issued share capital of the Company by a maximum amount of fifty-one million eight hundred eighty-nine thousand two hundred thirteen Euro and seventy-five cents (EUR 51,889,213.75) by the repurchases from one or more shareholders of the Company (as to be determined by the board of directors of the Company) and cancellation of up to eleven million eight hundred thirty thousand three hundred eighteen (11,830,318) Class A shares of the Company and twenty nine million six hundred eighty-one thousand fifty-three (29,681,053) Class B shares of the Company at a maximum price per share of six Euros and seventy-five cents (EUR 6.75) and a minimum price per share of six Euros and thirty five point five cents (EUR 6.355/000), in one or more instalments during a period ending 31st December 2015, midnight (24.00 h) Luxembourg time within the parameters set forth above and to the extent determined by the board of directors of the Company, instruction and delegation of power to and authorisation of the board of directors of the Company to confirm and determine the conditions of the purchase(s) of shares (including the purchases prices, which may be different), to implement the share purchases, cancellation(s) of shares and reduction(s) of share capital, confirm the final amounts of the share capital reduction(s) and number of shares to be repurchased and cancelled decided by the general meeting of shareholders, proceed to the payment of the repurchases prices in cash or in kind or a mixture thereof, cause the share capital reductions and cancellations of shares and the consequential amendments of the articles of association of the Company to be recorded by way of notarial deed, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement this decision of the extraordinary general meeting of shareholders.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to amend article 10.2 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda above.

Second resolution

The meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company by a maximum amount of fifty-one million eight hundred eighty-nine thousand two hundred thirteen Euro and seventy-five cents (EUR 51,889,213.75) by the repurchases from one or more shareholders of the Company (as to be determined by the board of directors of the Company) and cancellation of up to eleven million eight hundred thirty thousand three hundred eighteen (11,830,318) Class A shares of the Company and twenty nine million six hundred eighty-one thousand fifty-three (29,681,053) Class B shares of the Company at a maximum price per share of six Euros and seventy-five cents (EUR 6.75) and a minimum price per share of six Euros and thirty five point five cents (EUR 6.355/000), in one or more instalments during a period ending 31st December 2015, midnight (24.00 h) Luxembourg time within the parameters set forth above and to the extent determined by the board of directors of the Company.

The meeting resolved to instruct and delegate power to and authorise the board of directors of the Company to confirm and determine the conditions of the purchase(s) of shares (including the purchases prices, which may be different), to implement the share purchases, cancellation(s) of shares and reduction(s) of share capital, confirm the final amounts of the share capital reduction(s) and number of shares to be repurchased and cancelled decided by the general meeting of shareholders, proceed to the payment of the repurchases prices in cash or in kind or a mixture thereof, cause the share capital reductions and cancellations of shares and the consequential amendments of the articles of association of the Company to be recorded by way of notarial deed, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement this decision of the extraordinary general meeting of shareholders.

There being no further business for the meeting, the same was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and the French text, the English version of it will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch.

S'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg (en abrégé: ITI HOLDINGS S.A., ITI GROUP ou GRUPA ITI), société anonyme (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 29 décembre 1988 suivant acte reçu du notaire Marc Elter, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 127 du 11 mai 1989, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.742. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 29 août 2013 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2700 du 29 octobre 2013.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Me Frédéric Clasen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Me Frédéric Clasen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Tous les porteurs d'actions émises aux actionnaires ont été dûment convoqués conformément aux statuts de la Société et à la loi applicable par des avis de convocation envoyés par lettre recommandée le 20 mai 2015.

II) Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence, signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, seront annexées au présent acte afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III) Il apparaît de ladite liste de présence que, sur un total de quarante-quatre millions soixante mille quatre cent soixante-cinq (44.060.465) actions (soit onze millions huit cent trente mille trois cent dix-huit (11.830.318) actions de catégorie A et trente-deux millions deux-cent trente mille cent quarante-sept (32.230.147) actions de catégorie B), toutes les quarante-quatre millions soixante mille quatre cent soixante-cinq (44.060.465) actions sont représentées à l'assemblée générale (soit onze millions huit cent trente mille trois cent dix-huit (11.830.318) actions de catégorie A et trente-deux millions deux-

cent trente mille cent quarante-sept (32.230.147) actions de catégorie B). Par conséquent, la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement statuer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous.

IV) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 10.2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante: «Tout Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre, télégramme, télécopie ou email, un autre Administrateur comme son mandataire».

2. Décision de réduire le capital social émis de la Société d'un montant maximal de cinquante et un millions huit cent quatre-vingt-neuf mille deux cent treize euros et soixante-quinze cents (51.889.213,75 EUR) par des rachats auprès d'un ou plusieurs actionnaires de la Société (à déterminer par le conseil d'administration de la Société) et l'annulation d'un maximum de) onze millions huit cent trente mille trois cent dix-huit (11.830.318) actions de Catégorie A et vingt-neuf millions six cent quatre-vingt-un mille cinquante-trois (29.681.053) actions de Catégorie B de la Société, à une valeur maximale par action de six euros et soixante-quinze cents (6,75 EUR) et une valeur minimale par action de six euros et trois cent cinquante-cinq cents (6,355/000 EUR), en une ou plusieurs fois pendant une période se terminant le 31 décembre 2015, à minuit (24h00) heure de Luxembourg dans les limites des paramètres énoncés ci-dessus et dans la mesure déterminée par le conseil d'administration de la Société, instruction et délégation du pouvoir et autorisation au conseil d'administration de la Société de confirmer et de déterminer les conditions de l'/des achat(s) d'actions (y compris les prix de rachat, qui peuvent être différents), de mettre en œuvre les achats d'actions, l'/les annulation(s) d'actions et la/les réduction(s) du capital social, de confirmer le montant final de la/les réduction(s) du capital social et le nombre d'actions à racheter et annuler tel que décidé par l'assemblée générale des actionnaires, procéder au paiement du prix de rachat en espèces ou en nature ou un mélange des deux, entraîner la réduction du capital social et l'annulation d'actions et la modification en conséquence des statuts de la Société devant être constatés par acte notarié, et de manière générale, de prendre toutes les mesures et actions et d'effectuer les formalités nécessaires ou utiles afin de mettre en œuvre la présente décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 10.2 des statuts de la Société tel que reproduit à l'ordre du jour énoncé ci-dessus.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant maximum de cinquante et un millions huit cent quatre-vingt-neuf mille deux cent treize euros et soixante-quinze cents (51.889.213,75 EUR) par des rachats auprès d'un ou plusieurs actionnaires de la Société (à déterminer par le conseil d'administration de la Société) et l'annulation d'un maximum de onze millions huit cent trente mille trois cent dix-huit (11.830.318) actions de Catégorie A et vingt-neuf millions six cent quatre-vingt-un mille cinquante-trois (29.681.053) actions de Catégorie B de la Société, à une valeur maximale par action de six euros et soixante-quinze cents (6,75 EUR) et une valeur minimale par action de six euros et trois cent cinquante-cinq cents (6,355/000 EUR), en une ou plusieurs fois pendant une période se terminant le 31 décembre 2015, à minuit (24h00) heure de Luxembourg dans les limites des paramètres énoncés ci-dessus et dans la mesure déterminée par le conseil d'administration de la Société.

L'assemblée a décidé de donner instruction et déléguer le pouvoir au conseil d'administration de la Société et d'autoriser celui-ci à confirmer et à déterminer les conditions de l'/des achat(s) d'actions (y compris les prix de rachat, qui peuvent être différents), à mettre en œuvre les achats d'actions, l'/les annulation(s) d'actions et la/les réduction(s) du capital social, à confirmer le montant de la/les réduction(s) du capital social et le nombre d'actions à racheter et annuler tel que décidé par la présente assemblée générale des actionnaires, et à procéder au paiement du prix de rachat en espèces ou en nature ou un mélange des deux, à entraîner la réduction du capital social et l'annulation d'actions et la modification en conséquence des statuts de la Société devant être constatés par acte notarié, et de manière générale, à prendre toutes les mesures et actions et effectuer les formalités nécessaires ou utiles afin de mettre en œuvre la présente décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du Bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, F. CLASEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, Actes Civils, le 1^{er} juin 2015. Relation: DAC/2015/8864. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081460/169.

(150093135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

EPR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2015054820/11.

(150063035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015055541/10.

(150063914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Affinia Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.119.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015055543/10.

(150063956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Anima Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.820.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 19 mars 2015

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle du 19 mars 2015 les résolutions suivantes:

Résolution

Les mandats des administrateurs expirant à la date de ladite Assemblée Générale Annuelle, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an:

- Monsieur Davide SOSIO, demeurant professionnellement au 10-A, George's Quay, IRL-2 Dublin: Administrateur du Conseil d'Administration de la société;
- Monsieur Giorgio LANFRANCHI, demeurant professionnellement au 99, Corso Garibaldi, I-20121 Milan: Administrateur du Conseil d'Administration de la société;
- Monsieur Nicolaus BOCKLANDT, demeurant professionnellement au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg: Administrateur du Conseil d'Administration de la société;
- Madame Raffaella CRISTINI, demeurant professionnellement au 8, Piazza Quadrivio, I-23100 Sondrio: Administrateur du Conseil d'Administration de la société;

- Monsieur Fabrizio ARMONE, demeurant 187, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg: Administrateur du Conseil d'Administration de la société;

Les mandats des Administrateurs susmentionnés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Résolution

Dans le cadre de la révision des comptes de la Société, le mandat du Réviseur d'Entreprises expirant à la date de ladite Assemblée Générale Annuelle, l'Assemblée décide de nommer, pour une durée de 1 (un) an, la société ERNST & YOUNG S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour l'exercice 2015.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises de la Société prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016. Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015055568/29.

(150063558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Atlas Copco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055574/9.

(150063979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Acaju Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 56.820.

Extrait rectificatif de l'extrait enregistré sous le n° L150040188 et déposé au R.C.S. Luxembourg le 03/03/2015

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 13 février 2015

Suivant les dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, et en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les membres du conseil d'administration de la Société, délibérant valablement, nomment la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., société anonyme ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86 995 et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Luxembourg, en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ACAJU INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2015055578/19.

(150064095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Add Valoris S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.081.

Les comptes annuels abrégés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055582/9.

(150063769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Afp Germany Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 188.849.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 avril 2015, la gérante Madame Priscille Fourneaux a été remplacé par Monsieur Alan Botfield, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015055588/16.

(150063554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Alpha Quantitative Investment Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 127.348.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration de la société du 2 Février 2015.

(1) Nomination de la société «THE CLOVER.» comme commissaire aux comptes ayant son siège social à l'adresse 6, rue d'Arlon, L - 8399 Windhof, G.D. de Luxembourg. Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

(2) Révocation de la société «SD COMPTA SARL» en tant que société chargée du contrôle des comptes.

(3) Révocation de Mr. «CODINA CASTRO JOSE» en tant que délégué à la gestion journalière.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015055595/13.

(150063826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Ant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 157.148.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015055603/11.

(150064163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Beheer- en Beleggingsmaatschappij Radi B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 194.137.

Extrait du procès-verbal du Conseil tenu le 08 avril 2015

Résolutions:

- Le Conseil décide de transférer le siège social et son siège de gestion, de son adresse actuelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 08 avril 2015.

Référence de publication: 2015055635/14.

(150063437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

AXA Private Debt II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 138.458.

L'an deux mille quinze,
le trente mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- Monsieur Ian Kent, employé privé, avec adresse professionnelle 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
et

- Madame Jennifer Ferrand, employée privée, avec adresse professionnelle 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

lesquels comparants agissant en qualité de respectivement président, secrétaire et scrutateur d'une assemblée générale extraordinaire de la société «AXA Private Debt II S.A., SICAR» (anciennement dénommée «AXA Mezzanine II S.A., SICAR»), une société d'investissement en capital à risque, constituée sous la forme d'une société anonyme établie et ayant son siège social au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138 458 (la «Société»),

lesquels comparants, en leur susdite qualité, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- que la Société a tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires dont le procès-verbal a été reçu par le notaire soussigné en date du 07 mai 2013 (numéro 33147 de son répertoire), enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mai 2013, sous la relation: EAC/2013/6090, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés, ni publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- que par suite d'une erreur matérielle, contenue dans les deux versions anglaise et française du prédit acte du 07 mai 2013, la deuxième résolution a été rédigée comme suit pour la version anglaise:

«The general meeting resolved to renew the authorisation granted to the board of directors of the Company, for a period ending five (5) years after the date of publication of the present minutes in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.»

et comme suit pour la version française:

«L'assemblée générale a décidé de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration de la Société, pour une période prenant fin cinq (5) ans après la date de publication du présent procès-verbal dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de (i) réaliser toute augmentation du capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.»

Alors qu'il faudra lire pour la version anglaise:

«The general meeting resolved to renew the authorisation granted to the board of directors of the Company, for a period ending five (5) years after the date of publication of the present minutes in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.»

As a result, the general meeting resolved to amend article 5, fourth paragraph, of the articles of association, which will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital (fourth paragraph).** The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 07 May 2013 in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.”»

et comme suit pour la version française:

«L'assemblée générale a décidé de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration de la Société, pour une période prenant fin cinq (5) ans après la date de publication du présent procès-verbal dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de (i) réaliser toute augmentation du capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.

En conséquence, l'assemblée générale a décidé de modifier le quatrième alinéa de l'article 5 des statuts qui sont dorénavant rédigés comme suit:

” **Art. 5. Capital social (quatrième alinéa).** Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 07 mai 2013 au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.”»

- que ledit acte du 07 mai 2013 est par conséquent à rectifier par l'indication dans les deux langues anglaise et française de la formulation correcte telle qu'indiquée ci-dessus.

- que toutes les autres dispositions figurant audit acte du 07 mai 2013 demeureront inchangées.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire soussigné le présent acte.

Signé: I. KENT, J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 avril 2015. Relation: EAC/2015/7871. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015055629/111.

(150063305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Ball Delaware Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.414.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015055633/10.

(150063992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.688.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 08. April 2015

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 08. April 2015 haben sich mit Wirkung zum 08. April 2015 folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.676 hält nunmehr an der Gesellschaft:

9.652 Anteile.

- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.683 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 165.834 hält nunmehr an der Gesellschaft:

2.848 Anteile.

Référence de publication: 2015055636/23.

(150063854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.603.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015055637/10.

(150063999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Brixton 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.843.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société que les démissions de tous les gérants de la Société ont été acceptées avec effet au 1^{er} avril 2015 et que les gérants suivants ont été nommés avec effet au 1^{er} avril 2015 et pour une durée indéterminée:

- Thierry Drinka, ayant son adresse professionnelle à 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg; et

- Julien Petitfrère, ayant son adresse professionnelle à 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015055641/15.

(150063974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Brixton 3 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.795.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société que les démissions de tous les gérants de la Société ont été acceptées avec effet au 1^{er} avril 2015 et que les gérants suivants ont été nommés avec effet au 1^{er} avril 2015 et pour une durée indéterminée:

- Thierry Drinka, ayant son adresse professionnelle à 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg; et

- Julien Petitfrère, ayant son adresse professionnelle à 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015055642/15.

(150063973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Byflan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.814.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015055644/10.

(150063711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Becker International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 183.612.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} avril 2015

1. L'assemblée a accepté la démission de Messieurs Pierre LENTZ et Reno Maurizio TONELLI de leur mandat d'administrateur de la société

2. Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020, Monsieur Frank BECKER, Directeur, demeurant au 43, Op te Gueule, B-4850 Plombières.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015055651/17.

(150063886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Best Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055652/9.

(150063681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Best Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 74.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055653/9.
(150063682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

BGM Spring S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 165.315.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 14 avril 2015.
Référence de publication: 2015055654/10.
(150063993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

C.R.B. Bâtiment et Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'nRoll.
R.C.S. Luxembourg B 140.687.

L'an deux mille quinze,
Le trente et un mars,
Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «C.R.B. Bâtiment et Industrie S.A.», ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140 687, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2074 du 27 août 2008.

La séance est ouverte à 14:30 heures sous la présidence de Maître Michel VALLET, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 70, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Cindy GOMES CORDEIRO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'nRoll et par conséquent de l'article trois (3), alinéa premier (1), des statuts;

II) Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du Bureau, ainsi que le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

Résolution unique.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg, à L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'nRoll, et de modifier par conséquent l'article premier (1), alinéa deux (2), des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa deux.** Cette société aura son siège dans la Commune de Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.»

67669

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 15:00 heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ sept cent cinquante euros (750.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VALLET, C. GOMES CORDEIRO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2015. Relation: EAC/2015/7818. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 08 avril 2015.

C. GOEDERT

Référence de publication: 2015055662/54.

(150063427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Camca Lux Finance Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 58.595.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 7 avril 2015

En date du 7 avril 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Maurice Hadida, en qualité d'Administrateur, avec effet au 15 mai 2014,
- de ratifier la cooptation de Monsieur Benoît Lucas, en qualité d'Administrateur, avec effet au 15 mai 2014,
- de renouveler les mandats de Monsieur Martial De Calbiac, de Monsieur Benoît Lucas et de Monsieur Patrick Louarn, en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale prévue en 2016,
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit Sàrl en tant que Réviseur d'Entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale prévue en 2016.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Camca Lux Finance Management Company

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015055663/19.

(150063373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Eurocar Diffusion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 167.727.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Romuald QUARANTA, gérant de société, né à Thionville (France) le 12 juillet 1973, demeurant à B-6780 Hondelange, rue des Rochers, 17,

détenteur de dix (10) parts sociales.

2.- Madame Anne GACHER, employée, née à Thionville (France) le 20 septembre 1984, demeurant à F-57100 Thionville, 77, rue Meilbourg,

détentrice de quatre-vingt-dix (90) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "EUROCAR DIFFUSION S.à r.l." (numéro d'identité 2012 24 09 059), avec siège social à L-4832 Rodange, 462, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 167.727, constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2012, publié au Mémorial C, numéro 1137 du 4 mai 2012 et dont les statuts ont été modifiés

suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juin 2013, publié au Mémorial C, numéro 2109 du 29 août 2013,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4832 Rodange, 462, route de Longwy à L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans et de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Foetz."

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: QUARANTA, GACHER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 avril 2015. Relation: 1LC/2015/10757. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015055752/43.

(150063503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Formedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 10, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.052.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015055781/10.

(150063599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Financière le Rachinel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.754.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.097.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Fernand LE RACHINEL, résidant au 48, rue Saint-Pierre, «Le Bourg» à Canisy, F-50750 France;
2. Madame Franziska LE RACHINEL, résidant à «Le Manoir» à Le Mesnil Raoult, F-50420 France,
3. Monsieur Herman LE RACHINEL, résidant à Gottfried-Kellerstrasse.9 D-50931 Cologne,
4. Monsieur Ulric LE RACHINEL, résidant au 3, rue du Petit Village, Le mesnil Rouxelin, F-50000, France, ici représenté par son subrogé-tuteur Monsieur Nico DEMUTH, demeurant à L-7216 Bereldange, 14B, rue Bour, nommé en vertu d'un jugement du Juge des Tutelles de COUTANCES, France, portant le numéro de R.G. Nunéto 14/A/00079 du 17 avril 2014.

Les comparants sub 2. et 3. ci-dessus mentionnés sont ici représentés par Monsieur Fernand LE RACHINEL, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé, données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, demeureront annexées aux présentes lors de l'enregistrement de l'acte.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

I. Les comparants sont les Associés de la FINANCIERE LE RACHINEL S.à r.l. (la «Société»), une Société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, ayant son siège social au, 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Anja HOLTZ, alors notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, le 9 juin 2006, publié dans le registre de commerce et des sociétés numéro B 121.097 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2346 en date du 15 décembre 2006. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2012, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1985 en date du 9 août 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt et un millions sept cent mille Euros (EUR 21.700.000.-), représenté par trente-cinq mille (35.000) parts sociales d'une valeur nominale de six cent vingt Euros (EUR 620.-) chacune.

Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être parfaitement informés des décisions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société d'un montant de un million cinquante-quatre mille Euros (EUR 1.054.000.-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt et un millions sept cent mille Euros (EUR 21.700.000.-) à la somme de vingt-deux millions sept cent cinquante-quatre mille Euros (EUR 22.754.000.-) par l'émission de mille sept cents (1.700) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de six cent vingt Euros (EUR 620.-) ensemble avec une prime d'émission totale de cinq cent vingt-six mille Euros (EUR 526.000.-) entièrement payée par une contribution en nature consistant en une dette de la Société envers les associés Fernand LE RACHINEL et Franziska LE RACHINEL et extinction subséquente de ces créances certaines, liquides et exigibles à hauteur de la somme totale de un million cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.580.000.-) (ci-après l'«Apport») détenue par les deux associés prénommés contre la Société.

2. Souscription et libération par les deux associés Fernand LE RACHINEL et Franziska LE RACHINEL;

3. Mise en oeuvre effective de l'Apport;

4. Modification de l'article 8, 1^{er} alinéa, des Statuts de la Société afin de refléter cette augmentation de capital;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter cette augmentation de capital.

6. Divers.

Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million cinquante-quatre mille euros (EUR 1.054.000.-) pour le porter de son montant actuel de vingt et un millions sept cent mille euros (EUR 21.700.000.-) à vingt-deux millions sept cent cinquante-quatre mille euros (EUR 22.754.000.-) par la création et l'émission de mille sept cents (1.700) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de six cent vingt euros (EUR 620.-) chacune, à souscrire intégralement, ensemble avec une prime d'émission totale de cinq cent vingt-six mille Euros (EUR 526.000.-).

Souscription et Libération

1. L'Associé Fernand LE RACHINEL déclare souscrire à mille quatre cent cinquante-trois (1.453) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de six cent vingt euros (EUR 620,-) chacune, avec une prime d'émission de quatre cent quarante-neuf mille cent quarante euros (EUR 449.140.-) et les libérer intégralement pour le montant de neuf cent mille huit cent soixante euros (EUR 900.860,-) par apport en nature consistant en la contribution et l'extinction subséquente d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de un million trois cent cinquante mille euros (EUR 1.350.000,-) (ci-après l'«Apport») de l'Associé à l'égard de la Société (ci-après, la «Créance Apportée»), et résultant d'une déclaration de la société bénéficiaire de l'Apport datée du 23 décembre 2014.

2. L'Associé Franziska LE RACHINEL déclare souscrire à deux cent quarante-sept (247) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de six cent vingt euros (EUR 620,-) chacune, avec une prime d'émission de soixante-seize mille huit cent soixante euros (EUR 76.860.-) et les libérer intégralement pour le montant de cent cinquante-trois mille cent quarante euros (EUR 153.140,-) par apport en nature consistant en la contribution et l'extinction subséquente d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de deux cent trente mille euros (EUR 230.000,-) (ci-après l'«Apport») de l'Associé à l'égard de la Société (ci-après, la «Créance Apportée»), et résultant d'une déclaration de la société bénéficiaire de l'Apport datée du 23 décembre 2014.

Copie des déclarations susmentionnées, paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Réalisation effective de l'Apport

Les Associés Fernand LE RACHINEL et Franziska LE RACHINEL, par son mandataire, déclarent chacun de son côté qu':

- il est l'unique créancier de la Créance Apportée et il dispose du pouvoir de céder une telle créance, légalement et conventionnellement librement cessible;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une telle Créance Apportée lui soit cédée;
- le transfert de la Créance Apportée sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des nouvelles parts sociales; et
- toutes les formalités subséquentes seront réalisées au Grand-Duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession de la Créance Apportée et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Monsieur Fernand LE RACHINEL, susnommé, qui prie le notaire d'acter que: reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'Apport, ils consentent expressément à la description de l'Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

Deuxième résolution

Les Associés décide de modifier et reformuler l'alinéa 1^{er} de l'article 8 des statuts de la Société. L'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société deviendrait comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à vingt-deux millions sept cent cinquante-quatre mille Euros (EUR 22.754.000,-) divisé en trente-six mille sept cents (36.700) parts sociales ayant une valeur nominale d'un six cent vingt euros (EUR 620,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précédent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications requises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement deux mille neuf cents euros (2.900.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Le Rachinel, N. Demuth et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/159. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015055775/114.

(150063721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Global Project Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.973.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015055787/12.

(150063422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Kaufhaus Portfolio Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.656.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 08. April 2015

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 08. April 2015 haben sich mit Wirkung zum 08. April 2015 folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.676 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.683 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- Tivolino Anstalt, eine Anstalt gegründet nach liechtensteinischem Recht mit Sitz in Äulestraße 5, 9490 Vaduz, Liechtenstein, eingetragen im Amt für Justiz unter der Nummer FL-0002.488.173.6 hält nunmehr an der Gesellschaft:

12.500 Anteile.

Référence de publication: 2015055789/22.

(150063731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Kaufhaus Portfolio Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.658.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 08. April 2015

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 08. April 2015 haben sich mit Wirkung zum 08. April 2015 folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerces et des Sociétés) unter der Nummer B 172.676 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerces et des Sociétés) unter der Nummer B 172.683 hält nunmehr an der Gesellschaft:

12.500 Anteile.

Référence de publication: 2015055791/19.

(150063730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Kaji Europe S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.942.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 mars 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 31 mars 2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Christian Knauff, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

- Lux Konzern S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter van Opstal, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015055792/25.

(150063751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Kalckin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.153.

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «KALCKIN S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 111/115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 158.153, constituée suivant acte notarié en date du 11 janvier 2011, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 8 avril 2011 sous le numéro 677.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa création.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Cindy SZABO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric DECKER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société de la commune de Bascharage, vers la Ville de Luxembourg et modification afférente de l'article deux (2), premier alinéa et l'article 15 (premier alinéa) des statuts de la Société.

2.- Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3.- Décision de remplacer le commissaire aux comptes de la Société, à savoir la société ACCOUNTIS S.A., dissoute le 30 janvier 2015 par la société ACCOUNTIS S.à r.l., Fixation de la durée de son mandat.

4.- Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 28 juillet 2014 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois, et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE, de transférer le siège social de la Société de la commune de Bascharage, vers la Ville de Luxembourg et DECIDE concomitamment de fixer sa nouvelle adresse au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'Assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article DEUX (2) des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

Art. 15. (premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 8.00 heures.»:

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte de la dissolution au 30 janvier 2015 du commissaire de la société, à savoir ACCOUNTIS S.A.

En son remplacement, l'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire, la société ACCOUNTIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-60219. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 28 juillet 2014.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dès lors la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SZABO, F. DECKER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 avril 2015. Relation: EAC/2015/7890. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015055793/81.

(150063652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Kalckin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015055794/10.

(150063988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

KHS Königstraße 27 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.385.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015055798/10.

(150064019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Dong Li Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 196.080.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, den zwölften Februar.

Vor Uns, Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Swiss Properties & Investment AG, eine Aktiengesellschaft schweizer Rechts, mit Sitz in CH-9100 Herisau (Schweiz), Alpsteinstrasse 40, eingetragen im Handelsregister des Kantons Appenzell Ausserrhoden unter Firmenummer CHE-113.230.573,

hier vertreten durch Herrn Liridon ELSHANI, Privatangestellter, geschäftsansässig in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, aufgrund drei Vollmachten gegeben unter privat Schrift.

Die Vollmacht bleibt nach deren Paraphierung „ne varietur“ durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde beigefügt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die wie vorbezeichnet Erschienenen, handelnd wie erwähnt, ersuchen den amtierenden Notar, die Satzung einer zwischen ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Kapitel I. Form und Bezeichnung - Sitz der Gesellschaft - Gesellschaftszweck - Dauer der Gesellschaft - Geschäftsjahr

Art. 1. Form und Bezeichnung der Gesellschaft. Die wie vorgenannt Erschienenen errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht mit dem Firmennamen Dong Li Management Sàrl (die „Gesellschaft“), die dieser Satzung sowie den anwendbaren Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form (das „Gesetz von 1915“) unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxembourg Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Geschäftsführer in jede andere Ortschaft innerhalb der Gemeinde von Luxemburg verlegt werden.

Sollten der Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat feststellen, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder unmittelbar bevorstehen, die die gewöhnlichen Tätigkeiten am Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz bis zur vollständigen Beendigung jener außergewöhnlichen Ereignisse vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Solche vorübergehenden Maßnahmen ändern nichts an der Nationalität der Gesellschaft, welche trotz vorübergehender Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden von dem Geschäftsführer oder dem Geschäftsführerrat beschlossen und betroffenen Dritten bekanntgegeben werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland unterhalten.

Art. 3. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Anteilen an und das agieren als Komplementär (associé commandité) der Dong Li SCS, eine Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in Luxemburg, und die im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg (Registre de commerce et des sociétés Luxembourg - RCSL) eingetragen wird.

Die Gesellschaft kann alles unternehmen und jegliche Verpflichtungen eingehen und ausführen, welche für den vorgenannten Zweck nötig oder nützlich sind, insbesondere (aber nicht ausschließlich) das Abschließen von damit verbundenen Verträgen.

Art. 4. Dauer der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird für unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 5. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Kapitel II. Gesellschaftskapital und -Anteile - Übertragbarkeit und Abtretung von Anteilen

Art. 6. Gesellschaftskapital und -Anteile. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) und ist eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von jeweils einem Euro (1.- EUR).

Das Gesellschaftskapital kann unter den in Artikel 169 des Gesetzes von 1915 festgelegten Bedingungen jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden.

Jeder Anteil berechtigt im direkten Verhältnis zur Zahl der existierenden Anteile zur Beteiligung an den Aktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar. Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Anteil an. Soweit mehrere Personen an einem Anteil berechtigt sind, so haben sie gegenüber der Gesellschaft eine Person als Inhaber des Anteils zu bezeichnen; ansonsten ist die Gesellschaft berechtigt, die Ausübung der mit den Anteilen verbundenen Rechte bis auf das Recht zur Information nach Artikel 73 des Gesetzes von 1915 auszusetzen bis eine solche Bezeichnung erfolgt ist.

Art. 7. Übertragbarkeit und Abtretung von Anteilen. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der in einer Gesellschafterversammlung gegebenen Genehmigung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals repräsentieren. Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches (code civil) der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen oder privatschriftlichen Urkunde angenommen worden sind. Für Übertragungen von Todes wegen gelten die Bestimmungen des Artikels 189 des Gesetzes von 1915 mit der Maßgabe, dass alle Übertragungen an Dritte einschließlich von Übertragungen an pflichtteilsberechtigten Erben und an den überlebenden Ehegatten der Genehmigung durch Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel der durch die überlebenden Gesellschafter gehaltenen Anteile vertreten.

Soweit es nur einen einzigen Gesellschafter gibt, sind Übertragungen an Dritte frei.

Kapitel III. Beschlüsse der Gesellschafter: Mehrheitserfordernisse - Schriftliche Beschlussfassung - Einberufung und Fristen - Stimmrechte

Art. 8. Mehrheitserfordernisse. Die Hauptversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einer Mehrheit von Gesellschaftern, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Sollte diese Mehrheit in der ersten Hauptversammlung oder schriftlichen Beschlussfassung nicht erreicht werden, müssen die Gesellschafter zu einer zweiten Hauptversammlung oder schriftlichen Beschlussfassung durch Einschreiben berufen werden. Das Einschreiben beinhaltet das Datum, die Tagesordnung und die Beschlüsse der ersten Hauptversammlung. Die zweite Hauptversammlung fasst ihre Beschlüsse mit der Mehrheit der vertretenen Gesellschafter, unabhängig vom vertretenen Kapital.

Beschlüsse über die Änderung der Satzung sind nur rechtsgültig, soweit sie von einer Mehrheit der Gesellschafter gefasst werden, die mindestens drei Vierteln des Kapitals vertreten.

Art. 9. Schriftliche Beschlussfassung. Sofern die Anzahl der Gesellschafter nicht über 25 hinausgeht, können die Gesellschafterversammlungen gemäß Artikel 193 des Gesetzes von 1915 unter Schriftform abgehalten werden (Schriftliche Beschlussfassung). In diesem Fall sind jedem der Gesellschafter mit einer Vorabfrist von mindestens 15 (fünfzehn) Tagen die jeweiligen schriftlich formulierten Beschlüsse zur Schriftlichen Beschlussfassung vorzulegen. Das Stimmrecht der Gesellschafter wird jeweils schriftlich ausgeübt. Die jeweiligen Niederschriften der Schriftlichen Beschlussfassungen der Gesellschafter sind am Gesellschaftssitz zu hinterlegen. Diese Schriftlichen Beschlüsse können in einem oder mehreren Dokumenten gefasst sein, welche zusammen die Niederschrift der Schriftlichen Beschlussfassung darstellen.

Art. 10. Einberufung und Fristen. Sofern die Gesellschafter von der Schriftlichen Beschlussfassung absehen, beträgt die Einberufungsfrist für jede Gesellschafterversammlung mindestens 8 (acht) Tage bis zu dem Tag der Gesellschafterversammlung. Die Einberufungsschreiben der Gesellschafterversammlung werden durch die Geschäftsführung erstellt, beinhalten die Tagesordnung und erfolgen per Einschreibebrief an die im Gesellschafterbuch eingetragenen Gesellschafter.

Wenn alle Gesellschafter der Gesellschaft bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind, und sich für ordnungsgemäß geladen und über die Tagesordnung informiert erklären, kann die Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Art. 11. Stimmrechte. Jeder Gesellschafter ist in der Gesellschafterversammlung stimmberechtigt und hat so viele Stimmen, wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich aufgrund einer schriftlichen Vollmacht rechtsgültig vertreten lassen. Der Vertreter braucht nicht ein Gesellschafter oder Geschäftsführer zu sein.

Kapitel IV. Geschäftsführung - Beschlussverfahren - Ad-hoc-Vertretung - Vertretung der Gesellschaft - Verantwortlichkeit der Geschäftsführer - Fortbestehen der Gesellschaft

Art. 12. Ernennung und Befugnisse des oder der Geschäftsführer. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Die Zahl der Geschäftsführer wird bestimmt und die Geschäftsführer werden ernannt, abberufen und ersetzt durch einen Beschluss der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten. sie können auch ohne Grund und ohne Entschädigung (ad nutum) jederzeit von den Gesellschaftern mit der im vorhergehend angegebenen Mehrheit abberufen werden.

Die Gesellschafter bestimmen in dem vorstehend bezeichneten Beschluss die Befugnisse und die Dauer des Mandats der Geschäftsführer. Wenn keine Dauer angegeben ist, sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer bestellt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden; sie können von den Gesellschaftern mit der im vorangegangenen Absatz angegebenen Mehrheit nur aus triftigem Grund (pour des causes légitimes) abberufen werden.

Gegenüber Dritten haben die Geschäftsführer die umfassendsten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, in Übereinstimmung mit der gegenwärtigen Satzung.

Es können mehrere Klassen von Geschäftsführern bestimmt werden, insbesondere Geschäftsführer einer Klasse A und einer Klasse B.

Art. 13. Delegierter für die tägliche Geschäftsführung. Die Gesellschafter können einen oder mehrere Delegierten für die tägliche Geschäftsführung (délégué à la gestion journalière) ernennen und mit besonderen Vertretungsbefugnissen ausstatten. Im Falle von mehreren Klassen von Geschäftsführern, insbesondere bei einer Klasse A und der Klasse B, können nur Geschäftsführer der Klasse A zu Delegierten für die tägliche Geschäftsführung ernannt werden.

Art. 14. Bevollmächtigung von „Ad-hoc“-Vertretern. Der oder die Geschäftsführer können Spezialvollmachten auch an Nichtgeschäftsführer und Nichtgesellschafter erteilen, um innerhalb von bestimmten, zeitlich und sachlich limitierten Aufgabenbereichen für sie und in ihrem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 15. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird wirksam vertreten durch die Unterschrift des Einzelgeschäftsführers oder, sofern mehrere Geschäftsführer benannt sind, durch die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers. Im Fall, dass es Geschäftsführer der Klasse A und der Klasse B gibt, wird die Gesellschaft wirksam vertreten entweder (i) durch die Unterschrift des A Klasse Geschäftsführers oder (ii) durch die Unterschrift des B Klasse Geschäftsführers gemeinsam mit der Unterschrift des A Klasse Geschäftsführers.

Im Falle der Bevollmächtigung von „Ad-Hoc“ Vertreter, wird die Gesellschaft wirksam durch die Unterschrift des bevollmächtigten „Ad-Hoc“ Vertreters vertreten.

Art. 16. Verantwortlichkeit der Geschäftsführer. Hinsichtlich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 17. Fortbestehen der Gesellschaft. Der Tod, der Verlust der Geschäftsfähigkeit, der Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters haben nicht die Auflösung der Gesellschaft zur Folge.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Pfändung oder die Geltendmachung sonstiger Rechte hinsichtlich von Eigentum der Gesellschaft oder Unterlagen der Gesellschaft stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Kapitel V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung - Auflösung und Liquidation

Art. 18. Jahresabschluss und Gewinnverteilung. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen, Rückstellungen und sonstigen Lasten verbleibende Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, bis diese zehn Prozent (10%) des gezeichneten Kapitals erreicht;
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern im Verhältnis ihrer Anteile zur Verfügung.

Die Geschäftsführer sind berechtigt, unter den folgenden Voraussetzungen die Ausschüttung von Vorabdividenden zu beschließen und durchzuführen.

Ein Zwischenabschluss (état comptable) ist zu erstellen, aus dem sich die Verfügbarkeit der für die Ausschüttung erforderlichen Mittel ergibt; dieser darf im Zeitpunkt des Beschlusses nicht älter als zwei Monate sein.

Art. 19. Auflösung und Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Anwendbares Recht

Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die gesetzlichen Bestimmungen und insbesondere auf die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 verwiesen.

Übergangsvorschriften

- 1) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2015.

2) Die erste ordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter wird im Jahre 2016 stattfinden.

Zeichnung des Kapitals

Die Anteile werden durch die erschienene Partei wie folgt gehalten:

- Swiss Properties & Investment AG	12.500 Anteile
Insgesamt:	12.500 Anteile

Die Anteile wurden voll in bar einbezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euros (12.500.-EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in den Artikeln 182 und 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben und bescheinigt ausdrücklich, dass sie erfüllt worden sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, welche der Gesellschaft im Zuge ihrer Gründung entstehen, werden auf eintausendfünfhundert Euro (1.500,-EUR) geschätzt.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Im Anschluss an die Gründung hat der Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf einen (1) festgelegt.
2. Zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer werden ernannt:
 - Herr Manuel HACK, geboren am 19 Juni 1966 in Luxemburg, mit luxemburgischem Pass n°G3E5885, beruflich ansässig in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxemburg.
3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Deutsch spricht und versteht, stellt hiermit fest, dass auf den Wunsch der erschienenen Partei diese Satzung in deutscher Sprache abgefasst wird.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 février 2015. 2LAC/2015/3857. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015055715/189.

(150063879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

BlackRock Group Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.816.

1. Extrait des résolutions du conseil de gérance du 16 mars 2015:

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

2. Il est à noter que:

- l'adresse professionnelle de Monsieur Geoffrey Radcliffe a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Helen Morgan a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 13 avril 2015.

Pour la Société

Helen Morgan

Gérant

Référence de publication: 2015055638/20.

(150063449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Docler Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.726.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société tenue en date du 24 mars 2015 à Luxembourg que: Monsieur Laszlo Czero a démissionné de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet au 03 avril 2015; Monsieur Karoly Papp, né le 20 avril 1975 à Balassagyarmat (Hongrie) demeurant professionnellement au 70A, rue Wiltheim, L-6962 Senningen a été nommé gérant de Classe A en remplacement de monsieur Laszlo Czero.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 08 avril 2015.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015055710/18.

(150063328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Docler Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Docler Property S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.193.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société tenue en date du 24 septembre 2014 à Luxembourg que:

Monsieur Andras Somkuti a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet au 15 septembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015055711/18.

(150063976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

DB Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 85.905.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015055721/10.

(150063813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.
